

Prévention situationnelle, qualité de l'espace public

Anne Wyvekens

Chargée de recherche au CNRS

Pierre Verney vient de vous parler de la prévention *sociale* de la délinquance. « La » prévention, en France, a longtemps été identifiée exclusivement à cette prévention-là : l'éducation, l'amélioration des conditions économiques, de logement, d'emploi... en bref une action sur ce qu'on peut appeler les causes lointaines de la délinquance. Une action sur le long terme.

Il existait toutefois une autre prévention, appelée prévention *situationnelle*. Celle-là était plutôt anglo-saxonne, et en France, elle a longtemps été (et est parfois encore) associée quasi-exclusivement à la vidéosurveillance... et, du même coup, à la répression. En effet, chez nous, qui dit surveillance, dit police, qui dit vidéosurveillance dit pratique liberticide. Ajoutons que cette idéologisation de « l'analyse » faisait l'économie d'une étude de l'efficacité de la vidéosurveillance (en un sens, on ne fait guère mieux aujourd'hui, nous pourrions en reparler).

Aujourd'hui, en France, on parle de plus en plus de vidéosurveillance, on installe de plus en plus de caméras... et on s'en émeut, il faut le dire, de moins en moins. On parle aussi de plus en plus de prévention situationnelle. Un exemple récent : les études de sûreté et de sécurité publique, désormais obligatoires pour certaines opérations d'aménagement ou d'urbanisme. Le décret qui, 12 ans près le vote de la loi, en régleme la réalisation a pour « petit nom » « décret de prévention situationnelle ».

Dans ce contexte, je voudrais d'une part donner une définition un peu plus « scientifique » de la prévention situationnelle, et ensuite en proposer – à travers des approches américaines et quelques expériences de terrain françaises – une conception un peu plus large que celle qui a cours habituellement.

Définitions

- Définition de Maurice Cusson¹, criminologue canadien :

« On entend par “prévention situationnelle” les modifications des circonstances particulières dans lesquelles des délits pourraient être commis afin qu'ils paraissent difficiles, risqués ou inintéressants pour qui serait tenté de les commettre. »

- Définition de la Délégation interministérielle à la Ville² :

« Orientée vers l'acte, la prévention situationnelle désigne des mesures qui visent à supprimer ou à réduire les opportunités de commettre une infraction en modifiant les circonstances dans lesquelles ces infractions pourraient être commises. Elle s'attache à rendre plus difficile, plus risquée et moins profitable la commission des infractions par la dissuasion et la protection des victimes potentielles, que celles-ci soient des personnes ou des biens. »

- En pratique : bien d'autres choses déjà que les seules caméras³.

¹ Cusson, M., 2002, *Prévenir la délinquance : les méthodes efficaces*, Paris, PUF.

² Délégation interministérielle à la Ville, 2004, *Politique de la ville et prévention de la délinquance. Recueil d'actions locales*, Paris, éditions de la DIV.

³ Cf. Ronald Clarke, les 12 techniques de la prévention situationnelle, in Wyvekens, A. (dir.), 2006, *Espace public et sécurité*, Paris, La Documentation française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 930, p. 75.

- Comparaison schématique des deux préventions :
Individu *vs* acte
Auteur *vs* victime ou biens
Causes lointaines *vs* opportunités immédiates, risques
Long terme *vs* court terme

Une prévention « communautaire » ?

Je ne parlerai pas ici des présupposés théoriques « classiques » de la prévention situationnelle : la théorie du choix rationnel, la théorie de l'activité routinière... on pourra y revenir si quelqu'un le souhaite au moment du débat. Une chose à en retenir : l'idée que la délinquance (contre les biens, en tout cas) est présentée comme le résultat d'un affaiblissement du contrôle social. D'où l'idée de renforcer les cibles, de sécuriser les espaces fragiles. D'où aussi la multiplication de « surveillants » divers, depuis une dizaine d'années : agents locaux de médiation sociale, stewards urbains, etc., tous ces gens supposés assurer une « présence visible », une « présence humaine », souvent bien nécessaire, dans les espaces publics.

Je vais évoquer plutôt deux autres théories – des théories qui sont d'ailleurs très « pratiques » – et qui, elles, ouvrent sur une autre conception de la prévention situationnelle, une conception élargie, qui offre une perspective intéressante... celle de dépasser l'opposition entre les deux types de prévention. Leur particularité : la rencontre entre des criminologues et des urbanistes.

- Des urbanistes qui s'occupent de sécurité

Jane Jacobs, journaliste spécialisée en urbanisme, auteur en 1961 d'un livre intitulé *The Death and Life of Great American Cities*, a cette formule, à propos de la sécurité en ville : « des yeux dans la rue ». Une rue, un espace public est sûr quand il est occupé par une grande variété de gens, et pour qu'il soit occupé, il faut qu'il soit agréable. Un lien est ainsi établi entre la qualité de l'espace et la sécurité.

Oscar Newman, urbaniste, publie en 1972 son ouvrage *Defensible Space*. On peut aménager des espaces, des bâtiments, de façon à ce que les gens y exercent un contrôle ; notamment par la délimitation claire entre les parties privatives et les parties publiques. « Un espace défendable est un cadre de vie investi par des résidents motivés autant par l'amélioration de leur qualité de vie que par le souci de préserver la sécurité de leurs familles, voisins et amis ».

- Des criminologues qui s'intéressent à l'espace

Il s'agit de James Q. Wilson et George L. Kelling, avec leur théorie de la vitre brisée, souvent mal interprétée, mal traduite, de ce côté de l'Atlantique. Sans y revenir en détail, je voudrais simplement rappeler (ou dire) qu'il s'agit d'autre chose que de tolérance zéro. Cette théorie développe l'idée qu'un espace, un quartier, appartient à ses usagers, à ses habitants et que ceux-ci, en veillant à sa propreté, à son esthétique, à son éclairage, à sa fréquentation... contribuent – avec la police – à le sécuriser.

- Le point commun de ces approches est donc le souci d'associer les *usagers* de l'espace à sa sécurisation. Et cela, non pas en faisant d'eux des flics, mais en considérant la *sécurité* comme un élément de la *qualité* de l'espace public, et en leur demandant, en somme, de veiller à cette qualité globale, garante du sentiment de confort, de sécurité que l'on peut éprouver dans un lieu. Garante également de ce que le lieu en question ne soit pas déserté, abandonné et, alors, propice aux activités délinquantes.

D'où la formule de « prévention communautaire », utilisée là-bas, reposant sur des notions de contrôles formels ou informels de l'espace, qui permet de nommer cette prévention situationnelle élargie.

Pour revenir en France, j'évoquerai rapidement un travail qui a été réalisé pour l'INHES (Institut national des hautes études de sécurité) par un groupe pluridisciplinaire de consultants intitulé « Réussir l'espace public »⁴. L'objet de cet ensemble d'études consistait, sur plusieurs sites français et étrangers, à montrer comment des situations particulièrement dégradées du point de vue de la sécurité avaient été redressées. Parmi les sites se trouvaient notamment un collège et son environnement, la gare de Lyon à Paris, le centre commercial de la Part-Dieu à Lyon, une ligne de bus à Toulouse, ou encore le quartier Matongé à Bruxelles, Broad Street à Birmingham et la Piazza Vittorio Emanuele à Rome.

Les démarches mises en œuvre sur les différents sites, pour remédier à la dégradation de la situation, ont en commun d'abord le recours à la méthode du *problem solving* : les réponses se construisent au plus près des questions concrètes, elles mobilisent les acteurs les plus directement concernés, à partir des intérêts de chacun et non de réponses normatives provenant de telle ou telle institution, les *usages* de l'espace étant au centre de la problématique.

Pour parler à nouveau en termes de prévention situationnelle, dans tous les cas, l'aménagement matériel des lieux était combiné à des mesures définies à partir d'une observation de la façon dont les espaces étaient utilisés par leurs différents usagers. Il est apparu que dans la plupart des cas, une forme ou une autre de participation des usagers à la préservation de l'espace, autrement dit l'utilisation de « compétences citoyennes » fut l'un des éléments-clés de la réussite de l'opération.

La requalification du centre commercial de la Part-Dieu, par exemple, est passée par des aménagements physiques tels que la révision de l'éclairage et l'organisation des circulations (sens des escaliers mécaniques, emplacement des bancs...), et surtout par une façon de conjuguer les impératifs de la sécurité avec ceux du commerce : le visiteur du centre commercial peut être un promeneur, jeune et parfois chahuteur ou même agressif, on le considère aussi comme un client ; et les gestionnaires du centre sont des marchands aussi attentifs à leur chiffre d'affaires qu'au calme des déambulations. D'où une gestion tout en nuances et en souplesse de la coexistence et de la circulation de l'ensemble des usagers du centre commercial. La négociation d'un « ordre du lieu », d'un partage de l'espace.

Pour conclure...

Cette découverte d'une prévention situationnelle plus complexe qu'il n'y paraît augure-t-elle d'un renouveau de la prévention en France ? La question est d'autant plus cruciale qu'elle se pose à un moment où la prévention sociale se trouve violemment mise en cause par le politique, qui lui reproche sa supposée inefficacité. Dans le même mouvement, la France connaît depuis quelques années une activité législative intense dans le domaine de la répression, qu'il s'agisse de traquer les occupations illégitimes de l'espace (criminalisation des rassemblements dans les halls d'immeubles, du racolage passif) ou de frapper plus fort la délinquance proprement dite (peines-planchers...). S'agissant de la prévention, la récente loi (du 5 mars 2007) qui porte son nom comporte plus de dispositions répressives que préventives et constitue une manière à peine voilée de réformer l'ordonnance du 2 février 1945 « relative

⁴ Réussir l'espace public, 2005, *Qualité globale de l'espace public et sécurité*, étude pour l'INHES, Paris.

à l'enfance délinquante » dans un sens qui rapproche la justice des mineurs de celle des adultes.

Formulée différemment, la question serait de savoir si ce qui se passe « sur le terrain », dans la pratique des acteurs locaux, se borne à suivre aveuglément les tendances lourdes des politiques développées au niveau national.

Même si les théories américaines ont été critiquées, les démarches évoquées ne sont pas sans rappeler l'esprit des *broken windows* ou de l'espace défendable. Des vitres cassées, on retrouve l'idée que la sécurité vient de la qualité matérielle de l'espace autant que de l'absence de comportements déviants. De l'espace défendable, celle d'un espace « partagé », et de ce fait mieux contrôlé.

On est loin, sans doute, de la prévention communautaire à l'anglo-saxonne. Les Français détestent les communautés... Mais ce qui paraît prometteur, à l'heure où l'on déplore de toutes parts une introuvable « participation des habitants », c'est à la fois une façon « *bottom-up* » d'aborder les problèmes et le souci de rendre les gens responsables des espaces qu'ils occupent. La production de sécurité se déspecialise : chacun y a un rôle à jouer. En d'autres termes, on observe là une façon intéressante d'échapper à la tendance française à tout attendre de l'autorité publique : en inventant un nouveau type de contrôle social, qui réfléchit à la façon dont les citoyens sont capables d'être coresponsables de l'espace public, non comme un « *club good* », mais comme un « *common good* ». A l'heure où le « modèle français » est jugé trop social, trop peu spécifique, la prévention sociale laisserait un peu de place, mais pas toute la place, à une logique situationnelle qui prend en compte la notion de risque, le souci d'être efficace : traiter les problèmes à un niveau où quelque chose peut être fait *tout en* prenant appui sur les « compétences citoyennes », quelles qu'elles soient. Ceci viendrait corriger la faiblesse de la prévention à la française, sans pour autant la supprimer, ni la réduire à une pure surveillance des lieux et des gens.